



HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'EGALITE

Ensemble pour des recrutements sans discrimination

Les intermédiaires de l'emploi, ANPE, APEC, cabinets de recrutement, entreprises de travail temporaire, placés au cœur des processus de recrutement sont parfois confrontés à des situations et des demandes discriminatoires de la part des entreprises à l'origine du recrutement.

Ils ne peuvent accepter d'y être associés car elles sont contraires à leurs engagements éthiques, contraires aux actions qu'ils mènent sur l'égalité réelle des chances pour tous par la juste promotion des compétences de chacun dans le monde professionnel. Entre les intermédiaires de l'emploi, le candidat et l'entreprise cliente, en effet seule cette question mérite d'être traitée.

Aussi, ils ont convenu ensemble de poursuivre le développement de pratiques professionnelles irréprochables en interne comme en externe pour prévenir toute discrimination dans la relation avec l'entreprise cliente, comme auprès des candidats susceptibles d'être discriminés.

Engagements

Par ce qu'ils refusent d'être associés à des pratiques discriminatoires, les signataires s'engagent de manière collective et transparente à refuser toute demande à caractère discriminatoire.

Les signataires du présent engagement veilleront à ce que ce dernier soit porté à la connaissance des professionnels de l'intermédiation. Ils poursuivront en parallèle le développement, chacun pour ce qui le concerne, d'actions de prévention discriminatoires et de promotion de l'égalité tant à l'égard des candidats à l'emploi, des recruteurs, que de leurs propres salariés.

La HALDE s'engage à apporter son appui aux signataires de cet engagement collectif et met en place un comité d'éthique chargé d'en suivre la mise en œuvre.

Les intermédiaires de l'emploi, enfin, mettront à disposition de la haute autorité le bilan annuel des actions qu'ils ont engagées pour prévenir les discriminations et promouvoir l'égalité.

Paris, le 29 novembre 2007